

## Les terroirs de deux communautés de la Provence Orientale au début du XVII<sup>e</sup> siècle : Vallauris et Mougins

---

Les archives communales de Grasse conservent sous la cote CC40 le texte d'une enquête menée entre août 1606 et décembre 1609 en vue du réaffouagement de la viguerie de Grasse<sup>1</sup>. Un long préambule contient : l'analyse des lettres patentes d'Henri IV datées du 11 juin 1598 permettant à Grasse de procéder à ce réaffouagement, celle de l'arrêt de la Cour des Comptes de Provence du 20 décembre 1604 ordonnant que, « sans avoir égard aux oppositions il sera procédé au réaffouagement », enfin les nombreuses assignations des consuls de toutes les communautés de la viguerie et la procédure du choix des experts. Après le préambule, suivent, pour presque tous les lieux habités ou inhabités de la viguerie : les déclarations des consuls du lieu et celles des consuls de Grasse, le procès-verbal de l'enquête des experts comprenant arpentage et estimation du terroir quartier par quartier, calcul et estimation du nombre des maisons, étables et casaux, enfin un rapport général de « l'estime du lieu » comportant une description du lieu et du terroir, le nombre des habitants, les commodités et inconvénients du lieu et leur estimation.

Un second document, annexe du précédent est conservé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône sous la cote B 1321<sup>2</sup>. Il est daté du 10 septembre 1607 au 7 janvier 1610 et contient uniquement les déclai-

---

1. Registre de 856 feuillets intitulé « Procès-verbal fait sur le réaffouagement pour-suivi par les consuls et communauté de la ville de Grasse contre les Procureurs des gens des Trois Etats de ce pays, lieux et communautés de la viguerie dudit Grasse ».

2. Registre de 353 feuillets intitulé « Information faite par nous, Gaspard Boisson, conseiller du Roi en sa Cour des Comptes et des Finances de Provence, commissaire député au réaffouagement de la ville de Grasse et autres lieux, suivant l'arrêt de la Cour du 20 décembre 1604, sur lettres patentes de Sa Majesté du 11 janvier 1598 ».

rations des habitants des communautés de la viguerie. L'enquête du CC40 fait pour chaque lieu référence au B 1321 qui est simplement appelé « cayer d'information ».

Mécontente du réaffouagement général de 1471 « qui aurait surchargé la communauté de Grasse et soulagé d'autant les lieux de sa viguerie sous prétexte de commerce et autres commodités dont elle pouvait jouir », Grasse demande pour sa viguerie un nouvel affouagement. Les lettres patentes de 1598 et l'arrêt de la Cour des Comptes du 20 décembre 1604 permettent d'y procéder. Cet arrêt nomme Gaspard Boisson commissaire député au réaffouagement « qui, avec experts et sapiteurs ira sur les lieux pour faire une sommaire aprinse des commodités et incommodités, fertilité du terroir, trafic, négoce, commerce et autres qualités en tel cas considérables... » A Grasse, le problème du choix des experts sera longuement débattu avec les consuls des communautés. Après de longues discussions, cinq experts et un maître arpenteur prêteront serment le 4 septembre 1607 « pour vacquer au fait de leur commission selon Dieu et leur conscience ». Ce sont Antoine Viallis de Roquebrune, Honoré Gassendy notaire à Riez, Antoine Brun de Brignoles, Jacques Clémentis de Fréjus, Mayme Blancard notaire à Figanières et Antoine Bonnet maître arpenteur de la ville de Pertuis habitant Rians. Cet affouagement spécial de la viguerie de Grasse s'inscrit dans la ligne des grandes enquêtes et affouagements généraux de Provence qui s'échelonnent du Moyen Age à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est une précieuse contribution, pour le début du XVII<sup>e</sup> siècle, à l'étude démographique toponymique et économique de la région<sup>3</sup>. Nous nous proposons de

---

3. Quelques historiens de la Provence ont puisé dans cette enquête de riches renseignements : E. BARATIER dans son étude sur *La démographie provençale du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1961, fait référence au B 1321 dans les nombres d'habitants et de maisons des communautés de la Provence orientale. Soulignons que ces chiffres sont ceux cités par les habitants et non ceux de l'enquête du CC 40. Sur ce point de démographie l'étude complète de l'enquête apporterait des précisions. M.-J.-A. Durbec dans des études concernant les communautés de Cannes, Antibes et Grasse et leurs terroirs, fait référence au B 1321 et au CC 40. Cf. « Cannes au temps d'Henri IV », « Grasse et Antibes au début du XVII<sup>e</sup> siècle », « Monographie de Biot », dans les *Annales de la Société scientifique et Littéraire de Cannes et de l'Arrondissement de Grasse*, t. XVIII, 1966, t. XIX, 1967, t. VII, 1935 et t. VIII, 1936-1937. « L'élevage dans la région de Grasse avant 1610 » dans *Bull. philol. et historique*, année 1967, vol. I, Paris, 1969.

présenter ici l'intérêt de cette enquête en ce qui concerne l'étude des terroirs, à travers deux communautés de la Provence orientale : Vallauris et Mougins.

Les deux enquêtes concernant ces terroirs sont datées de mai et de juin à un an d'intervalle, 1608 pour Vallauris et 1609 pour Mougins. Le village de Vallauris nous est décrit comme « étant assis sur la pente vers le midi dans une vallée, distant de la mer d'une lieue. Il est enceint en partie de murailles et de quelques ronds pour la défense. Les rues y sont larges et bien dressées ne ressentant rien d'antiquité. Le lieu est sain et de bon air et il y a une petite fontaine de bonne eau ». Le village est peuplé de 7 à 800 personnes de communion mais nous pouvons supposer qu'il y avait environ 1.000 personnes habitant Vallauris <sup>4</sup>. Un détail illustre l'augmentation rapide de la population depuis l'acte d'habitation de 1506 <sup>5</sup> : la construction d'une deuxième église « plus grande que la première, tout contre et joignant aux murailles de la ville ». La communauté paie l'établissement de ce service de purgatoire comme le prévoyait l'acte de 1506 <sup>6</sup>. L'enquête dénombre dans le village 238 maisons, 47 étables et 42 casaux. L'enquête de 1540 sur les communautés non habitées lors de l'affouagement de 1471 dénombrait à Vallauris 98 maisons <sup>7</sup>. L'estimation de 1608 les divise en 2 catégories : 18 maisons grandes valent 170 écus chacune, 320 maisons moyennes et petites valent 50 écus chacune. Les étables valent 10 écus et les casaux ne sont pas estimés. Pour les besoins de l'enquête le terroir est divisé en 6 secteurs comprenant chacun plusieurs quartiers <sup>8</sup>.

---

4. Sur 4 hommes interrogés à Vallauris, dont les déclarations figurent au « cahier d'information » (Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B 1321, f<sup>o</sup> 142 et suiv.), l'un déclare 7 à 800 personnes de communion, un autre 1.000 âmes au plus.

5. R. AUBENAS, *Chartes de franchises et actes d'habitation, Documents, textes et mémoires pour servir à l'histoire de Cannes et de sa région*, Cannes, 1943.

6. *Ibid.*, p. 88, art. 21.

7. E. BARATIER, *op. cit.* Aussi peuplée que Biot, Vallauris au début du XVII<sup>e</sup> siècle se classe pour sa population après Grasse, Antibes, Vence, Cannes et Le Cannet, Château-neuf, Le Bar.

8. Quartiers du côté du chemin de Cannes : des Puviades et du Pezou — Du Cerne, des Puviades, des Brusquets, des Marines, du Collet Notre-Dame jusqu'aux confins d'Antibes — De la plaine de la Marine le long du chemin de Cannes jusqu'à Antibes — Des Retenaux — Quartier de la plaine proche du village joignant la Maure.

Il nous est décrit comme « étant presque tout bossu avec plusieurs rochers aux cotéaux soutenus de berges, mal aisé et raboteux, ne se pouvant cultiver qu'à la houe. Une partie est tenue par des forains de Valbonne et de Mougins... tout le terroir est fertile en vignobles et figuiers, bons et en quantité, et non fertile en froment et autres grains. Quant aux légumes, le terroir peut en porter mais nous n'en avons pas vu en quantité. Il y a peu d'oliviers, aucun prés, quelques orangers et des jardins. Le principal revenu consiste en vin et figues »<sup>9</sup>.

La totalité du terroir arpenté correspond environ à 977,5 hectares y compris la terre gaste mais non compris la Maure qui appartenait à l'abbaye de Lérins. Pour toutes les communautés de la viguerie, les enquêteurs établissent 7 catégories de terres : les jardins à 1800 cannes carrées la charge, la terre bonne à 2000 c<sup>2</sup> la charge, la terre légère à 2500 c<sup>2</sup> la charge, la terre médiocre à 3000 c<sup>2</sup> la charge, le vignoble à 100 c<sup>2</sup> la fossoirée, les prés à 900 c<sup>2</sup> la souchoirée, et la terre gaste le plus souvent estimée en bloc<sup>10</sup>. Chaque catégorie de terre comprend des subdivisions quant à l'estimation en argent. A Vallauris, l'enquête nous indique 870 hectares de terres ensemencées, divisées en 8 catégories dont l'estimation varie de 8 à 113 écus l'hectare. Le vignoble, qui s'étend sur 105 hectares, est divisé en 5 catégories dont l'estimation varie de 88 à 203 écus l'hectare. Les jardins s'étendent sur 2,5 hectares et sont estimés 20 sous par canne. La terre gaste s'étendait environ sur 19 hectares.

L'examen minutieux de l'arpentage et de l'estimation des divers quartiers du terroir nous montre la répartition suivante des cultures : les meilleures terres ensemencées sont dans la plaine qui joint la Marine et dans le quartier du Pezou le long du chemin de Cannes, les terres moyennes et médiocres, assez bien réparties, prédominent cependant dans les quartiers du Cerne et des Puviades et surtout dans celui des moulins à blé, dans lequel d'ailleurs se trouve toute la terre gaste ; le vignoble bien réparti sur

9. CC 40, f<sup>o</sup> 279 v<sup>o</sup>.

10. La charge de semence qui évalue la superficie de la terre vaut 169,70 litres. Elle équivaut à 10 panaux ou 2,5 setiers. Cf. DURBEC, *op. cit.*, et P.-A. SIGALAS, *La vie à Grasse en 1650*, Grasse, 1964.

tout le terroir est particulièrement beau dans le quartier de la plaine et autour du village<sup>11</sup>. C'est dans ce dernier secteur que se trouvent essentiellement les jardins. A la différence d'Antibes ou de Mougins, Vallauris n'a aucun pré.

Il est difficile de donner des chiffres précis concernant les récoltes : l'enquête et le rapport général de l'estime du lieu n'en donnent point. Nous ne possédons à ce sujet que divers chiffres parfois contradictoires fournis par les consuls de Grasse qui ont intérêt à grossir les récoltes de leurs voisins, ou par les consuls du lieu qui eux, au contraire, tendraient plutôt à les minimiser. A ces chiffres nous devons ajouter ceux qui sont donnés par les habitants interrogés durant l'enquête. Il semble falloir établir entre eux une moyenne.

Après s'être plaint de l'infertilité de leur terroir, « rempli de berges et de murailles et qui n'est propre que pour les arbres figuiers et souches de vignes », les consuls de Vallauris déclarent qu'il ne peut être que de 1.200 setiers en semence, sans possibilité d'arrosage, ne s'y faisant aucune récolte d'huile, foin, safran et bien peu d'oranges. On recueille d'après eux au terroir 1.500 setiers de blé annone et autres grains et légumes, 2.000 setiers de figues, « pourvu que le temps soit beau pour les sécher », et 3.000 charges de vin en une bonne saison. Les grains recueillis au terroir ne sont pas suffisants pour nourrir les habitants deux mois. Les consuls de Grasse au contraire déclarent que le terroir est riche, que les habitants vendent le surplus de leurs récoltes, et « même leurs provisions », essentiellement figues, vin et légumes aussitôt cueillis, aux Génois qui accostent à la Marine proche d'1/4 de lieue du village. Les récoltes sont d'après eux de 4.000 charges de légumes, 10.000 à 12.000 charges de figues, 1.200 charges de vin. Enfin, quatre habitants interrogés<sup>12</sup> déclarent qu'il n'y a que 1.200

---

11. Il est souvent complanté avec des figuiers ou d'autres arbres fruitiers. Les souches de vigne plantées en filignes « sont soutenues par des eschales et étendues le long des boscaux accouplés et attachés ensemble », CC 40, f<sup>o</sup> 272.

12. Le révérend-Père Dom Armand d'Olivio, économe de l'Abbaye de Lérins. Maître Reybaud, notaire royal et greffier à l'ordinaire du lieu. Jérôme Gazan, marchand et ménager du lieu. Benoît Fontan, ménager du lieu, cf. B 1321, f<sup>o</sup>s 142 et suiv.

sesterées de semence, que les habitants sèment 200 setiers de blé annone, autant en « miscle » légumes et avoine, qu'ils récoltent un peu de chanvre et lin, deux cultures qui souffrent de la difficulté d'arrosage, 1.500 setiers de figes, 3.000 à 4.000 charges de vin, selon les années, dont ils vendent la moitié. Tous s'accordent pour dire que les habitants vendent aux Génois vin et figes par la plage de Golfe-Juan mais qu'ils doivent acheter des grains. Il semble falloir retenir de toutes ces déclarations qu'on recueillait à Vallauris environ 1.500 à 2.000 setiers de figes et 3.000 à 4.000 charges de vin ; ce sont les cultures essentielles à côté d'un peu de chanvre, lin, légumes et grains. Comme de nombreuses autres communautés de la basse Provence orientale Vallauris commerçait avec les Génois.

Fixées par l'acte d'habitation du 2 octobre 1506<sup>13</sup> les conditions de vie des habitants sont les mêmes cent ans plus tard. Rappelons les charges et les commodités principales dont l'enquête de 1608 tiendra compte pour son estimation générale.

La rente annuelle payée à l'abbaye de Lérins est de 900 florins par an « pour toute dime, cens et service ». A cela s'ajoute une journée d'homme par an et par maison. Les droits de lods sont au 1/13<sup>e</sup>. A l'abbaye appartient « l'eau du ruisseau proche du lieu », sauf deux jours par semaine réservés aux habitants. Elle a le droit de moudre et de cuire franc. Quant au droit sur le foulage des blés, ou « droit de caucade », il est en principe payé au 1/14<sup>e</sup> comme dans les communautés voisines. Mais faute de ne pouvoir tenir des juments au lieu, les seigneurs permettent aux habitants de fouler les blés avec leurs propres juments. Les habitants jouissent donc comme le déclarent les enquêteurs « dudit terroir et de tout ce qui croit en icelluy, ce qui est pour eux grande commodité attendu la modération du cens... ils ont faculté aux Maures et tiennent cabraires, ils arrentent à leur profit deux fours à cuire le pain qui sont dans la ville et trois moulins à blé d'icelle dont l'un est assis au terroir de Valbonne, le tout à 400 écus par an, et payent les droits de fournage et de mouture au 1/20<sup>e</sup><sup>14</sup>.

13. Cf. R. AUBENAS, *op. cit.*

14. CC 40, f<sup>o</sup> 279.

C'est à cause de ces conditions de vie particulièrement clémentes que les enquêteurs majorèrent de 12.605 écus la valeur du terroir. En effet, terres et maisons sont estimées à 57.396 écus, mais « y comprenant fours, moulins, bétail gros et menu <sup>15</sup>, faculté de la Maure, disons et reconnaissons que ledit terroir de Vallauris avec toutes ses commodités peut valoir en tout la somme de 70.000 écus... n'ayant imputé la prétendue dette de la communauté ainsi qu'il a été observé <sup>16</sup>, et sans y avoir compris la maison claustrale, maison de ville, hôpital, ni rien du domaine des seigneurs, ni la tour de la communauté dite de la Gabelle, en rive de mer, ni aucun bâtiment aux champs, ni 42 casaux à la ville ». 102 ans après l'acte d'habitation, Vallauris est une communauté riche et peuplée qui commerce avec les Génois.

Terroir voisin de celui de Vallauris, celui de Mougins est tout à fait différent. Il est deux fois plus grand <sup>17</sup> et se caractérise au début du xvii<sup>e</sup> siècle par un lot important de terres gastes et incultes. Il comprend à la différence de Vallauris un certain nombre de prés en partie arrosables. Soulignons enfin que la valeur des terres est ici en général inférieure à celle des terres de Vallauris.

L'enquête qui s'étend du 21 mai au 6 juin 1609 nous décrit le lieu comme « bâti tout rond sur le plus haut d'une petite montagne regardant le levant, midi, couchant et septentrion. Mougins possède une vieille ville fort antique entourée de murailles et de deux portes, et une bourgade toute ouverte ». Selon le rapport général de l'estime il y a au lieu 165 maisons, 20 étables et 82 casaux répartis comme suit :

- Dans la vieille ville : 84 maisons, 12 étables, 67 casaux.
- Dans la bourgade : 89 maisons, 8 étables, 15 casaux <sup>18</sup>.

15. Douze paires de bœufs arants, 7 à 8 trentenniers de bétail menu et des juments.

16. Elle est de 16.000 écus.

17. Vallauris : 1303 hectares, Mougins : 2960 hectares. Cf. Annuaire des Alpes-Maritimes, 1894.

18. Notons que ce chiffre de 165 ne correspond pas à la somme des maisons de la vieille ville et de la bourgade. Il semble qu'il y ait eu erreur. Retenons cependant le chiffre de 165 puisque c'est celui qui est donné pour l'estimation totale des maisons. Rappelons qu'en 1471 on dénombrait à Mougins, 95 feux.

Il y a 450 personnes de communion et les forains sont nombreux sur ce terroir en partie abandonné. Ils habitent Cannes, le Cannet, Vallauris, parfois Grasse, et possèdent souvent les meilleures terres<sup>19</sup>. L'estimation des maisons est légèrement inférieure à celle des maisons de Vallauris : 12 maisons grandes à 120 écus chacune, 31 maisons moyennes à 60 écus, et 122 maisons petites à 20 écus. Il y a 20 étables qui valent 12 écus chacune et deux fois plus de casaux, maisons ruinées ou abandonnées qu'à Vallauris<sup>20</sup>.

Reconnu de grande étendue par les enquêteurs, le terroir est divisé en 12 secteurs comprenant chacun plusieurs quartiers. Ils correspondent à une vingtaine de lieux-dits dont certains ont aujourd'hui disparu. Les enquêteurs reconnaissent le terroir comme étant « dans sa plus grande partie accessible et aisé à cultiver, bon fertile et plantureux. Il est pourvu en blé, vignobles, aucunement peuplé d'oliviers. Y ayant abondance de figuiers et autres arbres fruitiers, et en quelques endroits, sur les confins de Vallauris et Valbonne, pénible et pierreux... bien est vrai que la plus grande part du terroir est en friche et mal cultivée, à l'occasion du peu de gens qui sont au lieu. Le plus beau et le plus cultivé des quartiers qui soit dans le terroir est celui joignant les maisons de Cannes et Cannet d'autant qu'il est cultivé par les habitants de Cannes et Cannet »<sup>21</sup>.

L'étendue du terroir arpenté au cours de l'enquête est de 3.230 hectares, y compris la terre gaste. En fait, il semble falloir tenir compte d'une erreur dans l'arpentage de la terre gaste, comme nous le verrons par la suite. Dans le détail nous voyons que les terresensemencées s'élèvent à 2.456 hectares dont la plus grande partie, près de 2.000 hectares, sont des terres incultes, légères et moyennes. Ces terresensemencées sont divisées pour l'estimation en 14 catégories variant de 4 à 59 écus l'hectare. Nous voyons tout de suite

---

19. Par acte passé entre les forains et la communauté ils paient 4 feux sur 11 feux et demi et 5000 écus de dettes sur 40.000. Cela montre leur importance dans le terroir, CC 40, f° 428.

20. Il est frappant de constater qu'il y a beaucoup plus de maisons à Vallauris, communauté récente, qu'à Mougins. Les habitants du lieu nous donnent la raison de cela : un quart sont détruites et les casaux sont nombreux.

21. CC 40, f° 420.

qu'à Vallauris la valeur de la terre ensemencée est légèrement supérieure à celle de Mougins<sup>22</sup>. D'autre part, ces 14 catégories de terres montrent l'extrême diversité des quartiers.

Le vignoble s'étend environ sur 117 hectares, à peine plus qu'à Vallauris (105 hectares), mais à Mougins il est de moins belle qualité. En effet il est divisé en 9 catégories de vigne légère, moyenne ou bonne, allant de 76 à 117 écus l'hectare. Ceci est très inférieur à la valeur de la vigne dans le terroir de Vallauris qui peut atteindre jusqu'à 203 écus l'hectare. Notons qu'à Mougins les vignes sont considérées comme au 3/4 « des vignes bonnes » (86 hectares sur 117).

A la différence de Vallauris le terroir de Mougins comprend des prés : 36 souchoirées à 900 c<sup>2</sup> par souchoirée, soit environ 12,7 hectares. En partie « non arrosables », ils se répartissent en 3 catégories valant de 20 à 35 écus par souchoirée.

L'enquête ne mentionne aucun jardin mais un lot très important de terres gastes. Nous pouvons l'évaluer approximativement à 644 hectares<sup>23</sup> bien que l'arpentage effectué dans l'enquête soit sujet à caution : 20.635.761 cannes carrées estimées 1 écu les 1.000 cannes ne peuvent valoir 1.635 écus. Compte tenu de l'erreur dans l'arpentage, il apparaît cependant que la terre gaste est très abondante. La répartition des cultures dans le terroir nous montre que les bonnes terres se trouvent assez bien réparties sauf dans deux quartiers où prédominent terres moyennes, légères et incultes : quar-

22. Tableau comparatif des principales catégories de terres dans les deux terroirs et de leurs estimations :

	VALLAURIS		MOUGINS
Terre bonne	: 60 à 80 écus/ch.	Terre bonne	: 50 à 70 écus/ch.
Terre moyenne	: 35 à 50 écus/ch.	Terre moyenne	: 35 à 45 écus/ch.
Terre légère	: 10 à 15 écus/ch.	Terre légère	: 8 à 15 écus/ch.
Vigne bonne ou proche de la ville :		Terre inculte	: 5 à 8 écus/ch.
8 écus/souch.		Vigne bonne	: 5 à 7 écus/souch.
Vigne moyenne ou avec arbres fruitiers :		Vigne moyenne	: 4 à 5 écus/souch.
6 à 7 écus/souch.		Vigne légère	: 3 écus/souch.
Vigne légère :			
3 à 3,5 écus/souch.			

23. 1 écu les 1.000 cannes correspond à 3.940 mètres carrés.  
1.635 écus correspondent à 644 hectares environ.

tiers de la Bastide de Miracle et des plaines de Bruguières. La vigne, bien répartie elle aussi se trouve même dans les quartiers où la terre est moyenne. Mais comme la bonne terre ensemencée, le vignoble est particulièrement beau autour du village « sur la montagne de Mougins » qui est considérée comme le quartier le plus riche. La terre gaste recouvre une grande partie des quartiers du Figueret et des Buillides. Notons enfin que presque la moitié des prés se trouvent au Figueret.

L'enquête ne donne aucun chiffre concernant les récoltes. Nous n'avons même pas ici, comme à Vallauris, les déclarations des consuls de Grasse ou du lieu, nous ne possédons que les chiffres approximatifs des habitants. Les Grassois déclarent, bien sûr, que Mougins est plus riche en 1609 qu'au temps du dernier réaffouagement général et que cela doit donner l'occasion à la communauté d'augmenter son « fouaige ». Les habitants, déclarent-ils, recueillent une grande quantité de blé, légumes, figes, huile et autres fruits qu'ils vendent à haut prix aux Génois. Cette possibilité de vente est d'ailleurs reconnue par tous les habitants interrogés et par les enquêteurs eux-mêmes qui déclarent « étant le lieu proche de Cannes où il y a plage et mer, et par ce moyen les habitants ont commodité de vendre et débiter leurs fruits aux patrons de barques qui y abordent et même à ceux de la rivière de Gènes »<sup>24</sup>. A la différence de Vallauris nous possédons ici quelques indications concernant le prix de vente de certaines denrées aux Génois. Un ménager interrogé, Paulet Drac, nous précise que l'on vend à Mougins « panaux de blé à 7 ou 8 florins le setier, 1 écu la charge de vin, 4 florins la charge de figes, 40 sous le rup d'huile et 1 écu le rup de chanvre »<sup>25</sup>. On ne recueille dans le terroir que 1.400 coupes de vin, 400 de figes, 300 setiers de légumes, 100 rups d'huile et 200 de chanvre... le vignoble est de bon rapport mais il ne reste maintenant que celui qui

24. CC 40, f° 427 v°.

25. A titre de comparaison indiquons qu'à Grasse vers 1650 l'huile vaut 43 à 50 sous le rup, le blé annonce d'Escragnolles 13,5 à 14 florins le setier, le blé mitadier jusqu'à 7 livres 10 sous le setier. Le blé vendu à Mougins est du blé mitadier, cf. P.-A. SIGALAS, *La vie à Grasse en 1650*, Grasse, 1964.

est autour du village »<sup>26</sup>. Ce sont ces chiffres approximatifs que nous pouvons retenir : comme dans de nombreuses autres communautés de la basse Provence orientale blé, vin, figes et huile sont les productions essentielles, mais ici, à la différence de Vallauris, le terroir de Mougins produit du blé dont une partie est exportée, et surtout de l'huile, qui est pratiquement absente dans les récoltes de Vallauris<sup>27</sup>.

Seigneurs spirituels et temporels du lieu, les moines de Lérins prélèvent sur le terroir la dime de tous les fruits, du chanvre et des nadons au 1/13<sup>e</sup> sans autre tasque<sup>28</sup>. Les habitants paient le droit de fournage au 1/25<sup>e</sup>, mais comme il n'y a aucun moulin sur le terroir, ils sont contraints d'aller « faire fariner » à Grasse ou à Mouans, « n'ayant aucune faculté d'en faire ». Ils sont exempts du droit sur le foulage des blés, probablement parce que les moines, comme à Vallauris, ne peuvent tenir des juments au lieu pour fouler<sup>29</sup>. Soulignon pour les habitants la possibilité d'aller faire paître le bétail arant dans la terre voisine de la Roquette, ainsi que celle de couper du bois pour l'usage et faire du charbon.

En conclusion, « la grande incommodité du lieu c'est que les habitants sont en fort petit nombre et pauvres, c'est la raison pour laquelle ils ne peuvent cultiver, le terroir demeurant la plus grande partie en friche...

26. B 1321, f<sup>o</sup> 196.

27. Tableau comparatif des principales récoltes dans les terroirs de Vallauris et de Mougins (évaluations) :

VALLAURIS		MOUGINS	
Figues	: 1500 à 2000 setiers	Figues	: 400 setiers
Vin	: 3 à 4000 charges	Vin	: 1400 setiers
Blé	: 1500 setiers	Blé	: non évalué, probablement important
Légumes	: lin, chanvre	Huile	: 100 rups
1 charge	: 169,7 litres	Chanvre	: 200 rups
1 charge	: 2,5 setiers	Légumes	: 300 setiers
1 coupe	: 0,782 quintal		
1 rup	: 8 kg		

28. Selon un ménage interrogé, la dime rapporterait 300 coupes de vin, 100 setiers de figes, 4 ou 500 rups d'huile de 20 livres, Cf. B 1321, f<sup>o</sup> 194.

29. Dans la charte de franchises accordée aux habitants par Dom Louis du Pont, abbé de Lérins, le 4 février 1438, l'article 12 stipule cependant : « que ledit seigneur ait moulin pour mouder et fours suffisants au lieu de Mougins et qu'ils soient bons et suffisants selon le droit de mouture de Grasse », et l'article 13 « que ledit lieu ait deux compagnies de juments bonnes et suffisantes et que les juments ne doivent pas partir du terroir avant d'avoir fini de fouler les blés », cf. R. AUBENAS, *op. cit.*,

Les habitants sont tous cependant robustes et adonnés au travail (il y a peu de gens de repos, aucun artisan fors quelques tisserands et tailleurs et un maréchal)... Ayant tout le lieu examiné, et considéré les revenus du terroir et du cadastre<sup>30</sup>, nous disons et estimons que le lieu de Mougins, son terroir et ses commodités vaut la somme de 86.000 écus de 3 livres pièce<sup>31</sup>, sans comprendre les maisons des seigneurs religieux, la maison claustrale et l'hôpital, ni maison de ville, casaux, ni bâtiments aux champs, et sans avoir déduit 40.000 écus de dettes de la communauté ».

En conclusion, Mougins en 1609, semble avoir été plus que Vallauris particulièrement affecté par les guerres qui ont dévasté la région durant la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle. La communauté est endettée, appauvrie en hommes, le terroir en partie abandonné et inculte. Les conditions de vie sont plus dures et malgré la possibilité de commercer avec les Génois, les commodités du lieu sont plus réduites qu'à Vallauris.

A travers l'étude de ces deux communautés de la basse Provence orientale il semble intéressant de dégager quelques réflexions.

Tout d'abord en ce qui concerne la documentation : les estimations des diverses catégories de terres ou les commodités des lieux, l'arpentage et le dénombrement des habitants et des maisons nous prouvent que les enquêtes sont menées avec minutie. La qualité de ces procès-verbaux vaut celle des autres réaffouagements provençaux. Cependant on ne peut éviter de se poser au sujet de cette enquête les mêmes questions qu'à propos des autres réaffouagements et qui, jusqu'à présent, restent encore sans réponse : modalités du choix des habitants interrogés<sup>32</sup>, crédit accordé au témoignage oral, base de l'estimation des diverses commodités et facultés des lieux ?

---

30. Le cadastre de 1583 « exhibé » aux enquêteurs indique un allivrement de 450 livres, chacune valant 200 écus. En fonction des « guerres passées » l'allivrement a été réduit à 370 livres dont 1/3 est payé par les forains, CC 40, f<sup>o</sup> 416 v<sup>o</sup>.

31. Terroir et habitations sont estimés à 83.926 écus. L'estimation des commodités de Mougins s'élève à 2.000 écus. Celle de Vallauris est de 12.600 écus. Rappelons que Vallauris n'a que 16.000 écus de dettes, Mougins en a 40.000.

32. Nous connaissons bien la personnalité des habitants interrogés. Pour chaque communauté les enquêteurs choisissent ceux qui sont susceptibles de fournir les renseignements les plus complets. Par exemple à Vallauris, l'économiste de l'Abbaye de Lérins, un notaire, trois ménagers dont deux sont aussi marchands. A Mougins deux ménagers et un habitant. Leur nombre et leurs qualités varient suivant les lieux. Dans les grandes villes de la viguerie ils représentent toutes les catégories sociales.

Néanmoins il faut souligner le grand intérêt de cette enquête à divers titres. Sur toute la viguerie de Grasse, comparés aux *larem foventes* de 1471 ou au nombre de maisons de 1540 pour certaines communautés, les résultats de l'enquête de 1608-1609 permettraient de préciser l'évolution démographique de la région grassoise. L'étude des terroirs reste à faire, et pour le début du XVII<sup>e</sup> siècle, l'enquête apporterait avec l'aide des cadastres de précieux renseignements. Enfin, c'est probablement du point de vue des échanges intérieurs entre les villages de la plaine et de la montagne et des échanges extérieurs, essentiellement avec les ports liguriens, que cette enquête est intéressante. Elle nous montre en effet tout un aspect du commerce intérieur entre les villages de la plaine ou du rebord méridional des préalpes grassoises (Châteauneuf, Opio, le Bar, Gourdon) et ceux de la montagne (Caussols, Cipières, Briançonnet, Grand et Petit Andon, Gréolières...). Les échanges vers la montagne concernent essentiellement vin et fruits, ceux vers la plaine blé et foin. De plus, il n'y a pas que les communautés de la basse plaine littorale comme Biot, Vallauris, Mougins ou Mouans qui exportent le surplus de leurs récoltes par Golfe-Juan, Antibes ou Cannes, mais de nombreuses autres communautés du rebord méridional des préalpes grassoises : en 1608 Saint-Vallier vend aux Génois du blé, Châteauneuf des figues et des légumes, Opio du chanvre, Vence de l'huile. L'enquête nous confirme la pérennité des échanges depuis le Moyen Age<sup>33</sup> entre la Provence orientale et la Ligurie.

Documentation encore peu exploitée, l'enquête sur le réaffouagement spécial de la viguerie de Grasse est précieuse pour l'histoire économique de la Provence orientale au XVII<sup>e</sup> siècle.

Marie-Claire GRASSI.

---

33. J. HEERS, *Gênes au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1961.

E. BARATIER, « Les relations commerciales entre la Provence et la Ligurie au bas Moyen Age », dans *Actes du 1<sup>er</sup> Congrès historique Provence-Ligurie*, Vintimille-Bordighera, 1964.

## ANNEXES

---

### — QUARTIERS DU TERROIR DE MOUGINS

1. Quartier des Colles, voisinant les terroirs de Valbonne et de Sartoux, quartier de Peybrunel.
  2. Quartier de Pey-Granet.
  3. Quartier de Fons-Juillonne, "continu au quartier de Saint-Martin".
  4. Quartier de la Bastide de Miracle confinant la Roquette.
  5. Quartier d'Angon et de Calumalle, confinant Cannes et le quartier de l'Aubarède.
  6. Quartier d'Ollivet voisinant Cannes.
  7. Chemin de Cannes et Cannet jusqu'aux quartiers de Cougosolle à la chapelle Notre-Dame et à la fontaine de Faugemère.
  8. Quartiers de la chapelle Notre-Dame, de la Font de Laugière, "tirant le long de la montagne vers le Cannet".
  9. Quartiers de Font-Maure et les plaines de Bruguières jusqu'à la Font des Trois-Frères.
  10. Quartiers du Figueret sur les confins de Clausonne, des Buillides jusqu'à la fin du défens de Graffion.
  11. Quartiers de Saint-Basile, de Font-Morte-l'Etang de Lauron, de l'est de la Siagne.
  12. "Quartier de la montagne de Mougins sur le sommet de laquelle le village est posé".
- TERROIR DE MOUGINS : quartier de la Bastide de Niracle confinant la Roquette. Lundi 25 mai 1609<sup>1</sup>. Estimation.
- 51 ch. <sup>2</sup> 4 p terre moyenne à 30 écus la ch. = 1.542 écus.

---

1. CC 40, f<sup>o</sup> 399 v<sup>o</sup>.

2. Abréviations : ch. = charge, p. = panal, fos. = fossoirée, souch. = souchoirée.

- 123 ch. 2 p. terre légère à 12 écus la ch. = 1.478 écus 12 sols.
  - 58 ch. terre inculte à 8 écus la ch. = 464 écus.
  - 120 fos. vigne moyenne à 4 écus 30 sols la fos. = 540 écus.
  - 20 fos. vigne légère à 3 écus 30 sols la fos. = 70 écus.
  - 81 fos. vigne bonne à 5 écus 30 sols la fos. = 445 écus 30 sols.
  - 8 souch. prés. non arrosables à 25 écus la souch. = 200 écus.
  - Terre gaste : 105 écus.  
Estimation générale = 4.844 écus 42 sols.
- TERROIR DE MOUGINS : quartiers de la chapelle Notre-Dame et de la Font de Laugière, "tirant le long de la montagne vers le Cannet".  
Samedi 30 mai 1609<sup>3</sup>. Estimation.
- 79 ch. 8 p. terre bonne à 55 écus la ch. = 4.389 écus.
  - 44 ch. 3 p. terre moyenne à 30 écus la ch. = 1.329 écus.
  - 41 ch. terre légère à 10 écus la ch. = 410 écus
  - 8 ch. 1 p. terre inculte à 6 écus la ch. = 48 écus 36 sols.
  - 245 fos. vigne bonne à 7 écus la fos. et 100 c<sup>2</sup> par fos. = 1.715 écus.
  - 185 fos. vigne moyenne à 5 écus 1 fos. = 925 écus.
  - 50 fos. vigne légère à 3 écus la fos. = 150 écus.  
Estimation générale = 8.966 écus 36 sols.

VALLAURIS, 700 à 800 pers. de communion			MOUGINS, 450 pers. de communion		
CULTURES	SUPER-FICIE	ESTIMATION	CULTURES	SUPER-FICIE	ESTIMATION
Terres ensemencées .....	870 ha	25.837 écus	Terres ensemencées .....	2.456 ha	59.500 écus
Vignes .....	105 ha	14.878 écus	Vignes .....	117 ha	15.896 écus
Jardins .....	2,5 ha	2.100 écus	Prés .....	12,7 ha	915 écus
Terre gaste .....	19,7 ha	50 écus	Terre gaste .....	644 ha	1.635 écus
<b>TOTAL .....</b>	<b>997,2 ha</b>	<b>42.865 écus</b>	<b>TOTAL .....</b>	<b>3.230 ha</b>	<b>77.946 écus</b>
HABITATIONS	NOMBRE	ESTIMATION	HABITATIONS	NOMBRE	ESTIMATION
Maisons .....	238	14.060 écus	Maisons .....	165	5.740 écus
Etables .....	47	470 écus	Etables .....	20	240 écus
Casaux .....	42	non estimés	Casaux .....	82	non estimés
		14.530 écus			5.980 écus
Terroir et habitations .....		57.395 écus	Terroir et habitations .....		83.926 écus
Estimation des commodités .....		12.605 écus	Estimation des commodités .....		2.074 écus
Estimation totale .....		70.000 écus	Estimation totale .....		86.000 écus